Des drones Reaper pour renforcer la sécurité aérienne à Paris et Marseille

Category: 2020-2030,Actualités,Armement
10 mai 2024



Le 8 Mai 2024, l'armée de l'Air et de l'Espace a déployé deux Dispositifs particuliers de sureté aérienne (DPSA). Formant des bulles de protection destinées à prévenir tout acte malveillant depuis les airs. Ces dispositifs de sécurisation de l'espace aérien français sont déployés à l'occasion de deux événements majeurs se déroulant à Paris, pour les commémorations de la Victoire de 1945, et Marseille pour l'arrivée de la flamme Olympique.

Commentaire AASSDN : Les armées françaises ont pour missions premières de garantir l'intégrité du territoire et d'assurer la protection de la population. Notre pays doit donc concentrer les maigres moyens militaires dont il dispose pour assurer en priorité ces missions. A titre d'exemple, n'oublions pas que l'augmentation progressive du budget de la Défense ne permettra pas à l'armée de l'Air et de l'Espace française de disposer de plus de 185 avions de type *Rafale* en 2030 !

Pour la première fois, deux drones MALE Reaper de la 33e Escadre de reconnaissance, de surveillance et d'attaque (ESRA) de la base aérienne de Cognac ayant décollé de deux sites différents intègreront le même jour, sur le territoire national, deux DPSA distants de plus de 700 km. Ils viendront compléter et appuyer les moyens placés pour l'occasion en alerte en vol (chasseurs, hélicoptère) au plus près de ces événements.

Le premier Reaper a décollé de sa base « mère » de Cognac en Charente-Maritime pour rejoindre le ciel parisien, et en assurer la surveillance dans le cadre de la cérémonie commémorative du 8 Mai, présidée par le Président de la République.

Le second est, quant à lui, déployé depuis la base aérienne 126 de Solenzara, en Corse, pour

contribuer à la sécurisation de l’arrivée, à bord du Belém, de la flamme olympique dans la cité phocéenne.

Cette opération inédite de l’armée de l’Air et de l’Espace est rendue possible grâce à la mise en place ponctuelle, sur la base aérienne 126 de Solenzara, d’un détachement Reaper. Elle répond au concept de déploiement réactif et minimal en personnel et matériel, baptisé Morane, régulièrement éprouvé.

Les deux drones mis en œuvre sont pilotés par un équipage composé de 4 Aviateurs basés à Cognac et leur contrôle opérationnel est assuré par le commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes localisé sur la base aérienne 942 de Lyon-Mont Verdun.

Au total, ce sont 16 Aviateurs détachés en Corse et 20 sur la BA 709 de Cognac qui auront directement concouru à cette mission de sécurisation aérienne de l’armée de l’Air et de l’Espace.